

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE  
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS  
DE LA WILAYA DE MILA  
N° D'IDENTIFICATION FISCALE : 408015000043003**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

En application des dispositions des articles 76, 82 et 173 du décret présidentiel n°15-247 du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16/09/2015 portant **réglementation des marchés publics et des délégations de service public**, La Direction des Travaux Publics de la Wilaya de MILA informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres paru dans les quotidiens nationaux **الفجر** et **Le jeune indépendant** en date du **26/08/2025**, concernant le **programme Confortement des talus (falaise) sur RN 27 PK 53+000 au PK 59+000**, Suite à l'évaluation des offres en date du **09/09/2025** ; que l'attribution provisoire du projet suivant est arrêtée comme suit :

Désignation	Soumissionnaire	NIF	La note Technique	Montant en TTC (DA)	Délai
<b>Confortement des talus (falaise) sur RN 27 PK 53+000 au PK 59+000.</b>	<b>SARL BENLARIBI TRAVAUX ROUTIERS</b>	<b>001943032442085</b>	<b>61,50</b>	<b>510 004 726,00</b>	<b>07 mois</b>

Les soumissionnaires qui contestent ce choix disposent d'un délai de **10 jours** à compter de la première publication du présent avis d'attribution provisoire, dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou dans la presse pour présenter leurs recours à la commission des marchés de la Wilaya.

Les soumissionnaires non retenus sont invités à se rapprocher de la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Mila (**Service de l'Entretien et de l'Exploitation des Infrastructures de Base**) au plus tard **trois (03) jours** à compter du premier jour de la publication de présent avis d'attribution provisoire, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.